

3^e Journée d'études franco-italiennes

« *Droit souple et nouvelle(s) normativité(s)* »

Vérone, 19 et 20 mai 2022

Sala Jacopo d'Ardizzone

Via Carlo Montanari, 9

Jeudi 19 mai 2022

09h30 - Accueil des participants

10h00 - Introduction de la journée : Stefano TROIANO, *Directeur du Département de Sciences Juridiques de l'Université de Vérone*

Profils théoriques généraux

Présidence : Giovanni GUIGLIA, *Professeur de Droit public à l'Université de Vérone*

10h30 - Céline BLOUD-REY, « *Le droit souple : nouvelle norme ou moralité ?* »

10h50 - Carlo LOTTIERI, « *Quale distanza tra "hard law" e "soft law"? Considerazioni intorno alla teoria di Bruno Leoni sul "diritto come pretesa"* »

11h10 - Jean-Jacques MENURET, « *Droit souple, entre régulation et compliance* »

11h30 - Paolo DURET, « *Soft law e ADR nel prisma della sussidiarietà: ovvero "les liaisons (pas) dangereuses"* »

11h50 - Despina SINOÛ, « *La soft law et les communs en droit international* »

12h10 - Catherine FABREGOULE, « *Le rôle de la soft law dans la fragmentation du droit international* »

12h30 – Débat

13h00 - Pause déjeuner

Jeudi 19 mai 2022

Problématiques sectorielles

(Soft law et justice pénale)

Présidence : Paolo DURET, *Professeur de Droit administratif à l'Université de Vérone*

16h00 - Stefano CATALANO, «*Dal “soft law” all’“hard law”?* Il caso dei criteri di priorità»

16h20 - Elisa LORENZETTO, «*Presunzione di innocenza e comunicazione giudiziaria nel labirinto del soft law*»

16h40 - Elisabetta GUIDO, «*Gli strumenti di soft law nel prisma della tutela delle vittime di reato*»

(Soft law et régulation financière)

17h00 - Matteo ORTINO, «*Il soft law nella regolazione dei servizi finanziari*»

17h20 - Débat

*** **

Vendredi 20 mai 2022

Problématiques sectorielles

(Soft law et droits fondamentaux)

Présidence : Despina SINOU, *Maître de Conférences en Droit public à l'Université Sorbonne Paris Nord*

10h00 - Giovanni GUIGLIA, «*Les préambules dans le système conventionnel de la Charte sociale européenne : de la fonction interprétative à la fonction intégrative et “compensatoire”* »

10h20 - Marta GIACOMINI, «*Le droit souple au soutien des droits des étrangers* »

10h40 - Daniele VELO DALBRENTA, «*Spinte non troppo “gentili” e raccomandazioni inutili: cosa ne è del soft law dopo il Covid-19?*»

11h00 - Giorgia GUERRA, «*Quando il soft law tutela la Salute Unica: spunti dal diritto agroalimentare europeo*»

11h20 - Débat

12h00 - Propos conclusifs

13h00 - Déjeuner

Direction scientifique

Despina Sinou, maître de conférences à l'Université Sorbonne Paris Nord

Jean-Jacques Menuret, maître de conférences à l'Université Sorbonne Paris Nord

Giovanni Guiglia, professeur à l'Université de Vérone

Paolo Duret, professeur à l'Université de Vérone

Poursuivant une réflexion engagée en commun sur l'évolution des paradigmes juridiques, cette troisième journée d'études franco-italiennes interrogera le rôle du droit souple (*soft law*) à la fois comme point de départ d'une perception revisitée de la normativité et comme générateur de nouvelles figures normatives.

Objet normatif largement insaisissable, transcendant la quasi-totalité des disciplines juridiques, la *soft law* apparaît comme le terrain de confrontation des principales doctrines de notre temps, incitant à une révision de bipôles de concepts bien ancrés dans notre tradition juridique – ceux qui opposent notamment la normativité à la moralité ou au droit naturel, la contrainte à l'engagement volontaire, l'obligation de moyens à l'obligation de résultats.

Des spécialistes du droit public et privé, issus des deux écoles, italienne et française, proposent ici une analyse de l'évolution de la relation entre *hard law* et *soft law* dans ses aspects généraux, avant d'explorer l'émergence de nouveaux genres hybrides, telles que la *compliance* ou les *communs*, défiant les frontières bien établies du droit positif. L'importance grandissante de la *soft law* sera enfin mise en lumière à travers l'étude de problématiques sectorielles, relevant de l'actualité dans le champ de la justice pénale, de la régulation économique et financière et des droits fondamentaux.